

**COMMUNE DE KERGLOFF**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2022**  
**PROCÈS VEBRAL DE SEANCE**

Le quatre novembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Hervé GUILLERM, Jean-Paul HENRY, Paris LAURIANE, Brigitte LAVENANT, Estelle LOIDON, Siméon LE BAIL, Philippe NEDELLEC, Patricia NORMANT (arrivée pendant le vote de la délibération 2022-71) Corinne ROSPARS (procuration à Patrick URIEN jusqu'à son arrivée pendant le vote de la délibération 2022-71) , Philippe SINDE

Absents excusés : Christine CORVELLEC, (procuration à Philippe SINDE ), Sanae NEDELLEC (procuration à Lauriane PARIS

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Lauriane PARIS

Date d'envoi de la convocation : 31 octobre 2022

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 07 octobre 2022
- Cession du lot 1 du Lotissement Route du Hartz à Finistère Habitat
- Acquisition d'un système de télétransmission électronique des relevés d'eau
- Approbation du Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2021
- Rapport d'activités de Poher Communauté 2021
- Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2021
- Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets 2021
- Questions diverses
- Compte rendu des décisions du Maire

**Délibération 2022-70- Approbation du procès-verbal de séance du 07 octobre 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 07 octobre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal le 31 octobre 2022

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

**Délibération 2022-71- Cession du lot 1 du Lotissement Route du Hartz à Finistère Habitat**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un macro lot a été réservé dans le lotissement Route du Hartz pour la réalisation de deux logements sociaux (lot 1 d'une surface de 660 m2)  
Monsieur le Maire propose de céder ledit terrain à Finistère Habitat à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la cession du lot 1 du Lotissement Route du Hartz d'une surface de 660 m2 à Finistère Habitat à l'euro symbolique
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession.

*Une rencontre avec Finistère Habitat sera à organiser avant le dépôt du nouveau permis de construire.*

#### **Délibération 2022-72- Acquisition d'un système de télétransmission électronique des relevés d'eau**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a été organisée avec l'entreprise NOGEMA pour la mise en place d'un système de télétransmission électronique des relevés d'eau effectués par les services techniques en vue de leur intégration directe dans le logiciel de facturation.

L'entreprise a établi un devis cette prestation d'un montant de 2743€ HT (comprenant la fourniture de la tablette avec une protection)

La maintenance annuelle s'élève ensuite à 435€ ht.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'acquisition d'un système de télétransmission électronique des relevés d'eau pour un montant initial de 2743€ HT et une maintenance annuelle de 435€ HT selon le devis établi par l'entreprise NOGEMA.

#### **Délibération 2022-73 -Approbation du Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2021**

Monsieur le Maire rappelle que la commune exploite en régie le service de distribution de l'eau et l'assainissement collectif. Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 et D 2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, faire l'objet d'une délibération et être tenu à la disposition du public.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel qui a au préalable été transmis par voie électronique le 02 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement pour l'année 2021.

*A noter que le prix d'achat de l'eau risque d'augmenter sensiblement avec la hausse des coûts de l'énergie d'une part et le coût de mise aux normes de l'usine de production du Stanger d'autre part.*

#### **Délibération 2022-74 : Rapport d'activités de Poher Communauté 2021**

Ce rapport a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux le 14 octobre 2022.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel de Poher Communauté pour l'année 2022.

*A noter que les contrôles d'assainissement sont toujours confiés à un prestataire privé faute de pouvoir recruter un nouveau technicien.*

### **Délibération 2022-75 : Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2021**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2021 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux le 14 octobre 2022.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication de ce rapport annuel.

### **Délibération 2022-76 : Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets 2021**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets pour l'année 2021 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux le 14 octobre 2022

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication de ce rapport annuel.

### **Délibération 2022-77 : Motion sur les tarifs de l'énergie -Mesures d'urgence**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La guerre en Ukraine,
- Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- Le prix du CO2 qui est très élevé,
- Mode calcul du prix de l'électricité

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) propose aux collectivités Finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz. Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhèrent à la fois pour l'électricité et le GAZ). Cela représente **789 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **404,5 GWh** pour le gaz et **10 687 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **719 GWh** pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur du groupement, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIE pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

**Pour l'électricité**, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 247% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 30M€ environ en 2022 à 104M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

A titre d'exemple :

- pour la commune de Plourin (Commune de 1050 habitants, moins de 2M€ de chiffre d'affaires, mais plus de 10 salariés), la facture passerait de 21 000€ à 82 000€,
- pour la commune de Pont-l'Abbé, la facture passerait de 252 000€ à 830 000€,
- pour la commune de Briec-de-l'Odet, la facture passerait de 123 000€ à 429 000€,
- Pour Morlaix , la facture de 652 000€ en 2022 passerait en 2023 à 2 256 000 !
- EHPAD de Pors MORO à PONT l'ABBE : 42 000€ en 2022 à 148 000€ en 2023

**Pour la commune de Kergloff , le SDEF estime que les factures passeraient de 16 517€ en 2022 à 58 210€ EN 2023** (en l'absence de retour aux tarifs réglementés pour l'ensemble des compteurs communaux)

**Pour le gaz**, les prix sont également en forte augmentation avec une hausse moyenne de 412 % : la facture globale va passer de 5 200 k€ en 2022 à 26 700 k€ en 2023.

A titre d'exemple :

- Pour la commune de Pont-l'Abbé, par exemple, 75 000€ en 2022 à 370 000€ en 2023 !
- Pour la ville de Briec-de-l'Odet, la facture passerait de 30 000€ à 139000€.
- EHPAD de Pors MORO à PONT l'ABBE : 35 000€ en 2022 à 185 000€ en 2023

Cette situation est très préoccupante pour les collectivités qui vont avoir beaucoup de mal à boucler leurs budgets 2023. Ces collectivités envisagent de fermer des sites, ou des services à la population si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière.

La société BMGNV 29 qui porte le déploiement des stations-services au GNV (Gaz Naturel Véhicules) est également membre de ce groupement de commandes. L'impact pour cette société est très important puisque les prix vont être multipliés par 5 conduisant à augmenter le tarif du kg de GNV actuellement à 1,5€ à 6€ par kg.

A ce tarif-là, il est envisagé de fermer les trois stations (Saint-Martin-des-Champs, Guipavas et Landivisiau) en 2023, laissant l'ensemble des utilisateurs sans solutions pour 2023 (transporteurs, autocaristes...).

Dans ce contexte, **le conseil municipal de KERGLOFF à l'unanimité** et à l'instar du le SDEF, de l'AMF (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), de l'AMR (association des maires ruraux) et d'Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère,

**-ALARMENT et S'INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.**

**-Sollicitent une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un BOUCLIER TARIFAIRE semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.**

**-ALERTENT le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.**

**-Sollicitent également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.**

#### **Délibération 2022-78 : Destruction des nids de frelons asiatiques**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait décidé en 2017 la signature d'une convention de destruction des nids de frelons asiatiques en raison du nombre croissants de signalement et des risques pour la santé et l'environnement. Mais le prestataire retenu en 2017 n'assure plus cette prestation.

Il est proposé de renouveler cette opération de destruction des nids de frelons asiatiques et de choisir la SAB qui propose un tarif unique toutes hauteurs de 78€ par intervention

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entrepris SAB pour les opérations de destruction des nids de frelons y compris chez les particuliers

-**DESIGNE** Siméon LE BAIL et philippe SINDE comme élus référents pour ces opérations

#### **Délibération 2022-79 : Demande de subvention pour du matériel de désherbage alternatif**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des nouveaux devis ont été établis pour le désherbage alternatif du stade et du cimetière .

Ces devis comprennent l'acquisition d' une herse joker avec peigne arrière pour un montant de 6700€ et l'achat d'un désherbeur 60 cm pour un montant de 3700€.

Il est proposé de solliciter pour ce projet le concours financier de la Région et/ou du Département (dans le cadre du volet 1 du pacte Finistère 2030)

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Bretagne et/ou du Département dans le cadre du projet d'acquisition de matériel de désherbage alternatif (acquisition d'une herse joker et d'un désherbeur pour un montant de 10400€ )

#### **Délibération 2022-80 : Compte rendu des décisions du Maire**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal :

-Signature du maitre d'œuvre pour les travaux de restauration mobilière et immobilière de l'Eglise Saint Trémeur avec Ylex Architecture pour un montant de 33600€ HT +6000€ pour la mission OPC

Le conseil municipal **PREND ACTE** de cette décision.

#### **Informations diverses :**

-groupe de travail sur les économies d'énergie : deux demandes d'ouverture de compteurs bleu ont été faites pour pouvoir rebasculer sur le tarif réglementé (1 pour la mairie-église et un pour le bonnet rouge). La demande d'un 3<sup>ème</sup> compteur pour l'école sera faite dans un second temps . Le coût des travaux est estimé à 10 000€.

- travaux cantine : les travaux d'habillage du mur ont été réalisés ; les travaux de peinture seront réalisés en 2023
- programme national ponts : des rapports ont été transmis. Une seconde visite d'inspection du Pont du Moulin du Roy sera organisée prochainement par le cabinet mandaté par la CEREMA
- consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg : la date limite de réception des offres était fixée au 31/10. Sept offres ont été déposés. La commission d'appel d'offres se réunira prochainement en vue de sélectionner trois candidats pour une audition
- volet1 pacte Finistère 2030 : réunion le 25/11
- le prochain conseil aura lieu le 09/12 à 18h00. Un repas sera organisé à la brasserie du Poher à l'issue de la séance.
- La soirée Halloween a connu un grand succès- Près de 80 enfant y ont participé. Le maire remercie les conseillères bénévoles pour cette soirée.
- la cérémonie 11 novembre aura lieu vendredi prochain à 11h00.

La séance est levée à 20h00

Mme Lauriane PARIS, secrétaire de séance,

Le Maire, M. Patrick URIEN